



## FLASH INFOS DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU BAS-RHIN

N°25 Juillet 2016

### Agenda prévisionnel 2016

# 70 ANS



Claude Kern

9 septembre 2016 :  
**Journée des maires de la  
Foire Européenne de  
Strasbourg – Spéciale  
70<sup>ème</sup> Anniversaire de la  
création de l'Association**

7 octobre :  
Bureau

14 novembre :  
Conseil d'administration

2 décembre 2016 :  
Assemblée Générale

### Regrets

**François FENNINGER**  
Maire de Hatten,  
décédé le 11 juin 2016

### Félicitations

**Serge KRAEMER**  
élu maire de Hatten  
le 28 juin 2016

Commune nouvelle de  
Wingersheim les Quatre Bans :  
**Jean-Marie CRIQUI, élu maire  
délégué de Hohatzenheim,**  
le 7 janvier 2016  
(complément à notre bulletin N°24)

En 1946, un an après la fin de la seconde Guerre mondiale, les maires du Bas-Rhin, un des « départements de l'Est », comme on peut le lire dans les archives, décidaient de créer leur association d'élus, afin de défendre les libertés communales dans le département, de relayer les doléances des maires auprès des autorités de l'Etat. Notre association créée il y a 70 ans, est forte de tous ses membres élus. Certains ont marqué leur temps, tous ont traversé l'Histoire de France et de l'Alsace, ses soubresauts, ses drames et ses moments d'allégresse.

En célébrant le 70<sup>ème</sup> Anniversaire de notre association, je souhaite rendre hommage à l'engagement des maires anciens et ceux en fonction dans notre département qui font tous partie de l'Histoire, petite ou grande. Chaque élu a forgé sa « légende personnelle » comme architecte dans sa commune. De nombreux concitoyens traversent ou résident dans une rue qui porte le nom de personnages illustres, certaines portent le nom d'un ancien maire. Quand vous sortez de la gare de Haguenau et que vous traversez la Place BRUMBT, qui sait parmi nos jeunes générations, qu'il s'agit du maire de Haguenau de 1935 à 1959, et du président-fondateur de notre association ?

Ce nom était celui d'un serviteur passionné par sa commune dont le successeur a voulu honorer la mémoire. Plus généralement, cette année, nous voulons rendre hommage à la mémoire de tous les maires du Bas-Rhin et aussi des présidents d'intercommunalités.

**Venez nombreux à notre Journée des maires  
Spéciale 70<sup>ème</sup> Anniversaire de la création de  
notre association !**

**L'engagement des maires, l'avenir de la  
commune seront au centre de la Journée des  
maires de la Foire Européenne de  
Strasbourg, le 9 septembre 2016 !**

## Réunion du 4 juillet 2016 des Maires et Présidents d'EPCI à Brumath



**Respect de la fonction de maire :** Le président KERN a rappelé qu'il était inacceptable que des maires, élus ou agents publics soient agressés. « Je suis désolé de constater que la solidarité et l'engagement » de la population lors des terribles inondations « contrastent avec les excès de violence d'autres personnes qui se sentent au-dessus des règles collectives du vivre ensemble ». Les maires demandent le respect des lieux, des biens publics et des élus plutôt que la confusion et la violence.



L'ADEUS est spécialiste des outils d'urbanisme et de planification. Des compétences fortes en interne (foncier, juridique, immobilier...) et des partenaires nombreux (INSEE, ADIRA,...) permettent aussi des travaux de diagnostic, de prospective, souligne le Président HERRMANN

**L'ADEUS est l'outil de l' élu de la ville comme de la campagne, il couvre tous les SCOT du Bas-Rhin.**



**Construire des projets de territoires,** sur des besoins non couverts et anticiper les évolutions de la société.

M. BIERRY, président du Conseil départemental du Bas-Rhin annonce la tenue de plusieurs

Conférences territoriales avec les maires. Le Président fait le bilan d'une année de mandat dans le nouveau contexte d'une grande région, de nouveaux cantons et de la fin de la clause générale de compétence suite à la loi NOTRe.



M. RICHERT, président de la région Grand Est, a fait le point sur l'administration de la collectivité : le siège de la Région à Strasbourg, et trois agences à Haguenau/Saverne, Sélestat et Strasbourg, pour répondre à un besoin de proximité.

La Région Grand Est prendra à son compte **les compétences de transport scolaire et de transports interurbains** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et la Région ne changera pas à court terme ce qui a été mis en place.

D'autres chantiers importants sont lancés : la nouvelle compétence économique pour laquelle le Président RICHERT plaide l'obtention d'une ressource auprès de l'Etat, le contrat de plan Etat-Région, les TER. Les politiques de la Région Grand Est seront toutes redéfinies d'ici juin 2017.



En clôture, M. FRATACCI, Préfet de région et du Bas-Rhin, a abordé de nombreux sujets, notamment : le soutien dû par l'Etat à leur fonction de maires, « **l'Etat est aux côtés des élus** » en cas d'agression ; la question des grands rassemblements, le rôle de guichet unique pour les dossiers inondations, la radicalisation et la DETR.



## Fonds de "Solidarité-Inondations" de l'Association des maires

Suite aux inondations, l'Association des maires a institué un Fonds de solidarité afin de venir spécialement en aide aux communes sinistrées et lance un appel aux dons des communes et des EPCI du Bas-Rhin.

Malgré les temps très difficiles pour les finances, **une promesse de subvention exceptionnelle** auprès de l'association **permettra de déterminer le plus rapidement possible le niveau des aides** qui pourront être redistribuées aux communes sinistrées.

Le Bureau réuni le 24 juin 2016, a approuvé un projet de règlement de ce fonds. Il est consultable également sur notre site [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)

Les dispositions principales de ce règlement sont :

### I Création du Fonds

Compte tenu de l'urgence et de la détresse des communes déclarées en état de catastrophe naturelle, le Bureau du 24 juin 2016 approuve la décision de créer un Fonds de solidarité en faveur des communes sinistrées par les inondations de juin 2016, et le cas échéant postérieurement à cette date.

Un compte dédié au Fonds a été ouvert auprès de la Banque Postale : Compte : ASS. DES MAIRES DU BAS-RHIN SOLIDARITE INONDATIONS

RIB : 20041 01015 0670812D036 21  
IBAN : FR33 2004 1010 1506 7081 2D03 621

### II. Comité d'attribution des aides

Le Bureau délègue la gestion du Fonds à un Comité d'attribution des aides composé des membres suivants :

- M. KERN, président,
- M. PFISTER, trésorier
- M. DEBES, secrétaire général
- MM. CORNEC, HILT, KOCHER, membres du Bureau

Le Commissaire aux comptes de l'association est informé.

### III. Les bénéficiaires du Fonds :

Les bénéficiaires du fonds sont uniquement les communes adhérentes, leurs CCAS et les EPCI à fiscalité propre.

### IV. Dommages concernés par le fonds :

- les dommages aux biens des communes et EPCI à fiscalité propre non assurables,
- les dommages qui ne bénéficient pas des aides des fonds publics existants (dont la dotation de solidarité spécifique aux événements climatiques ou géologiques) soit parce qu'ils sont exclus, soit parce qu'un plafond financier d'aide a été atteint. Dans ce cas, l'aide du fonds est combinée aux financements attribués par l'Etat ou d'autres financeurs, et intervient déduction faite de ces aides ou indemnités.

Sont prioritaires dans l'attribution des aides :

- la remise en état des équipements publics,
- la mairie, ou les bâtiments des services de la commune ou de l'EPCI
- les écoles, les véhicules techniques

### V. Exclusions :

Sont exclus : les sinistres déjà indemnisés par les sociétés d'assurance, les franchises

L'utilisation des sommes collectées ne pourra pas de faire en faveur des personnes physiques, ou morales (associations), non membres de l'Association.

### VI. Conditions de l'aide :

Pour pouvoir être indemnisé en cas de catastrophe naturelle, il faut cumuler les conditions suivantes :

- avoir souscrit une garantie catastrophes naturelles, pour les biens assurables
- et qu'un arrêté d'état de catastrophe naturelle ait été publié au Journal officiel.
- Une demande a été formulée auprès de l'Etat au titre de la dotation de solidarité liée aux risques climatiques

Concrètement, pour chaque sinistre une déclaration aura été effectuée dans les délais auprès de son assurance et une réponse de la société d'assurance sera demandée.

Par dérogation, le Comité d'attribution peut décider d'attribuer une aide à une commune ou EPCI sinistrée non reconnue en état de catastrophe naturelle, eu égard à l'importance des dommages.

### VII. Demande de soutien

Pour bénéficier de l'aide, seront fournis au Comité d'attribution de l'association, les documents suivants :

- Une demande signée du maire ou du président de l'EPCI,
- La déclaration de sinistre,
- un descriptif des dommages subis précisant leur nature,
- une liste chiffrée des dommages, accompagnée des documents permettant d'attester de l'existence et de la valeur des biens (factures, photographies par exemples).

En cas de réparation (partielle ou totale), les factures seront jointes afin qu'elles soient prises en considération.

### VIII. Enveloppe financière et attribution de l'aide

Le fonds comprend une enveloppe.

Le Comité d'attribution décide de l'emploi de cette enveloppe, qui a pour objectif de contribuer à la remise en état ou le remplacement à l'identique des biens endommagés. Le montant de cette enveloppe correspond aux versements affectés au fonds.

La commune est soutenue pour un montant décidé par le Comité d'attribution, et dans la limite des frais de réparation des dommages.

Les frais indirects ne sont pas pris en compte.

Sont pris en compte dans l'attribution de l'aide :

- le montant de l'indemnité versée par l'assureur,
- toute somme versée au titre de la réparation du dommage.

### IX. Demande et délai d'attribution de l'aide

La demande est transmise à l'association des maires dès que possible après la publication de l'arrêté interministériel de catastrophe naturelle concernant la commune.

Les décisions sur le montant des aides sont notifiées par courrier ou messagerie électronique aux maires ou présidents concernés. Une attestation est délivrée par le Président de l'association à l'attention du trésorier et du bénéficiaire.

## La vie de l'Association

Prises de position et rencontres lors des réunions du Bureau des 23 mai et 24 juin 2016, notamment :

- **Absentéisme des agents** : audition de Mme CORNU, directrice générale du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin (CDG67) et de M. le Dr LETZELTER, président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Bas-Rhin, au sujet de l'absentéisme des agents publics. Il y a des outils contre l'absentéisme abusif : le contrôle médical, le rapport hiérarchique, la modulation du régime indemnitaire.
- **Fermetures des agences et des permanences de la CAF du Bas-Rhin dans les territoires** : ces fermetures dans les territoires, étaient justifiées par un surcroît de gestion des dossiers. Le Bureau a estimé qu'elles créent une inégalité territoriale alors qu'il s'agit d'un service public de proximité. Depuis le 20 juin, les agences ont été ré-ouvertes au public.
- **Création d'un Fonds de solidarité Inondations avec les communes sinistrées** (cf. page 3 de ce bulletin)

Le diaporama présenté par le CDG67 et le règlement du Fonds de solidarité Inondations sont disponibles sur [www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)

## Convention de partenariat entre Orange et l'Association des maires sur un programme de collecte et de recyclage des mobiles usagés

100 millions de mobiles dorment dans les tiroirs en France.



A été signée le 1<sup>er</sup> juin 2016 une convention de partenariat par Mme LABARERE-GEYER, déléguée régionale Orange en Alsace et le Président KERN, lors du Salon des maires de l'AMF.

Notre association a été sensible à cette solution globale et opérationnelle de collecte et de recyclage des mobiles usagés, qui s'appuie sur l'économie sociale et solidaire.

La collectivité locale (mairie, communauté...) s'assure simplement de la demande initiale de « box collecteurs » auprès d'Orange, de la prise de contact pour l'enlèvement de ceux-ci une fois remplis. Le succès de la collecte auprès des habitants dépend d'une communication appropriée pour assurer une prise de conscience amenant le geste utile de dépôt du mobile dans ces collecteurs déposés en mairie par exemple. Toute la logistique est ensuite assurée par Orange, en partenariat avec les « Ateliers du Bocage », entreprise d'insertion du mouvement Emmaüs.

## Donnez envie aux habitants d'être des Citoyens actifs lors d'une Journée citoyenne en 2017

En France, plus de 400 communes ont organisé une Journée citoyenne en 2016.

Dans le Bas-Rhin, **25 communes** se sont investies dans l'organisation de cette Journée d'action bénévole par les habitants en faveur de leur commune. Il existe dorénavant un "Réseau des communes en Journée citoyenne" (211 dans la région Grand Est) qui permet de faire connaître la démarche, les expériences des communes engagées dans cette démarche depuis sa création à Berrwiller (68) en 2008 à l'initiative de son maire, M. JORDAN.

Notre référent dans le Bas-Rhin : René WUNENBURGER, maire de Griesheim s/ Souffel.

Contact mél : [mairie.griesheim.souffel@wanadoo.fr](mailto:mairie.griesheim.souffel@wanadoo.fr)

Pour en savoir plus, consultez le Site internet des Journées citoyennes <http://journeecitoyenne.fr/> qui réunit l'ensemble des outils pour organiser votre propre journée citoyenne et un **Guide pratique** de ces journées.



Les maires sont à l'initiative ou en accompagnement de cette démarche citoyenne. Ils impulsent avec l'aide d'autres élus locaux, des responsables et bénévoles associatifs des habitants et des partenaires de l'opération.

A vos agendas :

Le 19 novembre 2016 de 8 H 30 à 14 H à l'Hôtel du Département  
Un Evénement organisé par le Département du Bas-Rhin, conjointement avec  
l'Association des maires  
« Faire équipe pour nos territoires »

Partenaire historique du Département, l'Association des maires s'associe à cet événement pour construire les territoires de demain. Quelles réponses aux besoins des communes et aux EPCI ? Les maires et présidents d'EPCI sont soucieux que les ressources et l'ingénierie départementale continuent de répondre aux attentes des territoires et des habitants.